a été repoussé par 45 voix (y compris le Canada) contre 26, et 13 abstentions ainsi que 19 absences. La résolution des huit puissances, limitant le nombre des invitations, a alors été adoptée à l'unanimité. La résolution propose qu'une conférence internationale se réunisse sous l'égide des Nations Unies, en février 1963, afin de conclure une convention sur les relations et les immunités consulaires. La Commission devra fixer ultérieurement le lieu de cette réunion. Le Gouvernement espagnol a invité les Nations Unies à réunir cette conférence à Barcelone.

La Commission a examiné ensuite les travaux qui restent à accomplir aux Nations Unies dans le domaine de la codification et du développement du droit international. Elle a été chargée d'étudier tout le domaine du droit international et de formuler des propositions en vue d'une nouvelle liste de sujets à codifier. Dixsept gouvernements ont présenté des observations et des idées; d'autres idées encore ont été formulées au cours des séances de la Commission.

CORRIGENDUM

En page 385 du numéro de novembre d'Affaires Extérieures, les Pays-Bas figurent parmi les pays qui ont des "territoires dépendants en Amérique". Les territoires dont il s'agit, c'est-à-dire les Antilles néerlandaises et Surinam, sont en réalité des "parties constituantes des Pays-Bas", et non pas des dépendances.

Or dé

Fina

pem euro titre

> situa l'OF reco seco

sero

ciés, truc épod la co paid nou

> tess den et n des a ét

san

seul joui cro ont

à l M: raj

pa